Commune de Gratot

Bulletin municipal - Janvier 2026

Bonne année 2026

N° 75

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE **1**

ACTUALITES GRATOTAISES **3**

CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026 3
LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMUNE 3
AMENAGEMENT DES PARKINGS, D'UN TROTTOIR ET D'UN PLATEAU SURELEVE DANS LE BOURG DE GRATOT 4
MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES 5
COMMISSION « ESPACES VERTS » 6
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) 7
VIDEOPROTECTION 8
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2024 9
QUELQUES DECISIONS POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE 10
LES ELUS ONT RENCONTRE SEBASTIEN FAGNEN, SENATEUR DE LA MANCHE 10
GRATOT : COMMUNE FIBREE ? 11
SECURITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES 12
AMENAGEMENT DE LA TOMBE D'UN SOLDAT DECEDE LORS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE 12
« A PROPOS DE JARDIN » 2025 13
EXPOSITION PHOTOS DANS LES SENTIERS DE LA COMMUNE 13
REPAS DES CHEVEUX BLANCS 13
REPAS DE FIN D'ANNEE DES AGENTS DE LA COMMUNE 14
UNE NOUVELLE PROFESSIONNELLE DE SANTE AU CABINET PARAMEDICAL 15
DE NOUVEAUX SERVICES SUR LA COMMUNE DE GRATOT 15

INFORMATIONS MAIRIE **16**

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT 16
LES PERMANENCES 16
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 16

INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE **20**

TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES 20
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE : 21
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL GRATOT - LA VENDELEE – SERVIGNY - BRAINVILLE 22
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 24

GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO : LA COMMUNALE **28**

INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES CMB / ÉTAT **34**

REZO POUCE 34
COMMISSION DECHETS CMB 35
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) 36

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE **39**

COMITE DES FETES ET LOISIRS DE GRATOT 39
CLUB DE LA RENCONTRE 40
COMITE DE JUMELAGE GRATOT – ÉTOUVANS 41
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI GRATOT - LA VENDELEE - BRAINVILLE – SERVIGNY 42
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT : PROGRAMME DE L'ETE 43
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ÉGLISES DU HOMMËEL ET DE GRATOT 45

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2026 ..... **46**

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE **47**

GITES ET CHAMBRES D'HOTES DE LA COMMUNE **48**

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX **49**

LE MOT DU MAIRE

Une année s'achève, et avec elle notre mandat municipal touche à sa fin. J'ai le sentiment que ces six années sont passées très vite, rythmées par des joies, mais aussi par des épreuves peut-être un peu trop nombreuses pour Gratot et notre conseil municipal qui a perdu deux de ses membres, sans compter d'autres personnalités de la Commune.

Voici donc venue l'heure du bilan qui ne pourra pas être complétement exhaustif. Ces six années ont par ailleurs été particulièrement difficiles tant sur le plan international que national. En 2020, la crise du Covid a profondément bouleversé la vie de notre Commune et, plus largement, notre quotidien à tous. Puis la guerre est malheureusement revenue sur notre continent, avec l'offensive militaire lancée par la Russie contre l'Ukraine, apportant son lot d'inquiétudes. La situation politique nationale est également préoccupante. Le spectacle offert par l'Assemblée nationale et l'absence persistante d'un budget pour notre pays pourrait nous faire douter de la capacité de nos institutions à faire vivre la démocratie.

Malgré l'ensemble de ces événements et cette ambiance morose, la Commune de Gratot a su maintenir le cap et faire avancer les dossiers qu'elle s'était fixés en début de mandat, tout en poursuivant ceux engagés lors du mandat précédent. Vingt-huit terrains ont été aménagés devant la mairie. Nous nous en réjouissons d'autant plus qu'un nombre important de maisons y sont proposées à la location. Ce projet a ainsi permis à des personnes ne disposant pas des moyens financiers nécessaires pour faire construire de pouvoir accéder à un logement. Ce lotissement dit du Manoir a également permis la création d'une route de désenclavement, facilitant l'accès au secteur de la Pitonnerie ainsi qu'aux bâtiments publics.

Nous pouvons toutefois exprimer un regret, celui de ne pas avoir pu mener à bien le projet de cinq logements HLM, conçu initialement pour répondre aux besoins des personnes âgées, et qui n'a pas reçu l'aval de l'administration. Pour autant, sans trop attendre, un cabinet paramédical de construction privée a été réalisé et connaît aujourd'hui un réel succès. Il accueille une pédicure-podologue, une orthophoniste ainsi qu'une sage-femme. Dans le même secteur, la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est enfin sortie de terre. La toiture est désormais achevée. La fin des travaux est prévue pour le 7 juillet, avec une ouverture programmée au 1er septembre 2026.

Concernant le lotissement des Marronniers, composé de dix-neuf lots, le dernier permis de construire est actuellement en cours d'instruction. Tous les autres ont été accordés et les premières familles se sont installées à la fin du mois de novembre.

Ces lotissements ont été conçus avec une attention particulière portée aux espaces verts, avec la plantation de nombreux végétaux ainsi que la création de cheminements piétonniers assurant les liaisons entre les quartiers. Ces nouvelles constructions contribuent au dynamisme de la Commune et au maintien de l'école, dont les effectifs sont en augmentation. L'inspecteur d'académie prévoit 112 élèves à la rentrée de septembre, contre 106 actuellement.

Une voie douce a également été réalisée en passant par la Belle Croix, afin de sécuriser les déplacements des cyclistes vers Coutances, ou tout simplement pour se promener à pied. De nombreux chemins piétonniers sont à votre disposition ; n'hésitez pas à les emprunter et à en profiter. Les travaux de la voie douce se sont accompagnés de la réalisation, d'un deuxième plateau surélevé, à l'entrée du bourg côté Coutances, pour sécuriser ce secteur.

Des travaux de préservation ont été menés sur nos deux églises, avec notamment un chantier d'envergure consacré à la réfection de la toiture de l'église de Gratot. L'éclairage de cette église a également été entièrement refait, permettant de sécuriser une installation électrique devenue vétuste. L'autel de l'église du Hommëel a été rénové, et des travaux similaires seront réalisés en tout début d'année pour l'église Notre Dame. Ces derniers travaux sont financés par l'Association de Sauvegarde des Églises du Hommëel et de Gratot, qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée,

ainsi que par les subventions obtenues. Par ailleurs, les deux cimetières de la Commune ont été réaménagés et végétalisés.

Parallèlement, la Commune a continué à entretenir ses routes. Les chemins de la Grandiniere, de la Fouberdière, de la Fée Andaine et de l'Hôtel Cauvin ont été regoudronnés. Je vous épargne la longue liste des « petits » travaux et des « petits » problèmes, aussi variés que nombreux, qui rythment notre quotidien et nous font découvrir des domaines parfois inattendus, comme la géothermie, l'aménagement paysager, la gestion de la circulation et de ses normes, l'organisation d'événements… et bien d'autres encore ! Vous l'aurez compris, l'élu se doit d'être polyvalent et disponible.

Il ne vous a pas échappé que des élections municipales se dérouleront en mars. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le mode de scrutin des municipales a été reformé. Il s'agit désormais « d'un scrutin de liste paritaire proportionnel ». Les listes seront bloquées et c'est là le changement le plus important pour les électeurs. Les panachages, les noms rayés, les ajouts ou les modifications sur les bulletins ne sont plus possibles. Tout bulletin modifié sera considéré comme nul (pour plus de précisions, voir les actualités gratotaises).

La vie de la Commune serait bien terne sans les nombreuses associations qui animent Gratot et travaillent main dans la main. Les manifestations sont nombreuses. Certaines sont maintenant connues et reconnues. Je tiens à remercier vivement toutes les présidentes et présidents d'associations, entourés de leurs équipes de bénévoles qui s'engagent pour assurer le dynamisme de notre Commune.

Je remercie également les adjoints, les conseillers municipaux, Nicolas, le personnel et toutes les personnes qui m'ont soutenu tout le long de ce mandat.

Il me reste à vous souhaiter une excellente année 2026 avec une pensée particulière pour ceux et celles qui ont été ou sont touchés par la maladie. Je vous souhaite donc surtout une bonne santé à vous et à vos proches.

Bonne année 2026 à toutes et à tous, Rémi Bellail

Changement du mode de scrutin pour les élections municipales de mars 2026

Comme annoncé dans le mot du maire, les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Gratot. **Vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la Commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Gratot, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre Commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.** Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

*Attention : si une liste de candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression…), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.*

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

L'Association des Maires Ruraux de France (AMFR) est à l'origine de ce modèle de message.

Le point sur les travaux de la Commune

Le mot du maire a fait état des travaux réalisés dans la Commune. Nous les illustrons ci-dessous par quelques photos.

Les travaux dans le lotissement des Marronniers

Empierrement du chemin de Fourbedière

Travaux de goudronnage dans le sentier du Faous (prolongement de ce qui avait été fait)

Travaux de goudronnage sur le chemin de l'Hôtel Cauvin

A noter également : 1) La réalisation du busage du sentier des Gatteries afin de faciliter le passage des engins agricoles ; 2) Le remplacement d'une bouche à incendie (hydrant) situé « rue du mesnil » et la mise en place d'un bouchon obturateur sur un poteau incendie situé « 23 rue Hôtel du Nord ».

Aménagement des parkings, d'un trottoir et d'un plateau surélevé dans le bourg de Gratot

Face aux enjeux de sécurité liés à la vitesse excessive à l'entrée du bourg - côté Saint Malo de la Lande - et à la nécessité d'agrandir le parking du centre bourg souvent saturé, le conseil municipal a confié en début d'année à la société Infra VRD la mission d'assister la Commune pour ces réalisations et de déposer un Projet Architectural, Paysager et Environnemental (PAPE).

Le projet envisage la création d'un plateau surélevé au niveau du Tourne-Bride et d'un trottoir allant du parking du restaurant jusqu'au sentier de la Fouberdière, permettant ainsi de déplacer vers l'ouest (vers l'ancienne mairie) le panneau 50 Km/h d'entrée d'agglomération. Le réaménagement de l'entrée du parking situé devant l'église serait aussi envisagé, ainsi que l'extension du parking du Lavoir.

Les enjeux sont de valoriser et de sécuriser l'entrée de la Commune côté ouest en s'appuyant sur les ambiances paysagères existantes, de mettre en valeur l'église, le cimetière et le Château tout en en sécurisant l'accès au parking Pierre Guillemin.

Le plateau surélevé pensé initialement peut être remplacé par la mise en place d'écluses. L'Agence Technique Départemental propose en mars la mise en place temporaire de deux écluses de part et d'autre du Tourne Bride, côté Coutances. Malgré les doutes, ce test semble indispensable afin de déterminer l'aménagement le plus pertinent.

Concernant l'extension du parking du Lavoir, INFRA VRD propose de le repenser dans son intégralité. Il y actuellement 11 places de stationnement. Les enjeux sont de doubler la capacité de stationnement, de révéler les qualités de l'espace public existant, de repenser la structure de cet espace afin de mieux intégrer l'aire de pique-nique et de mettre davantage en valeur le lavoir.

La proposition serait de porter la capacité du parking à 23 places (dont 1 place PMR conservée) avec la mise en place d'un revêtement drainant. Parallèlement la placette accueillant la table de pique-nique et le panneau de la ville serait réaménagée, l'escalier pour accéder au lavoir refait et l'espace qui entoure le lavoir serait agrandi et réalisé en empierrement enherbé. Nous sommes en attente des études. Aucune décision concernant ce projet ne sera prise sur ce mandat.

Maisons d'assistantes Maternelles

Les travaux de la MAM ont enfin démarré début octobre. Le bâtiment est sorti de terre progressivement. Il aurait dû être hors d'air et hors d'eau pour les vacances de fin d'année, mais un petit trou dans le planning des travaux va seulement permettre de finaliser la couverture. La livraison du bâtiment est prévue pour le 7 juillet et l'activité des assistantes maternelles, Mesdames Cécile Bérard et Adeline Guillemette, va démarrer le 1er septembre 2026. Une charte de fonctionnement et un bail sont en cours de rédaction. Parallèlement, Mme Bérard et Mme Guillemette ont créé une association : « Au P'tit Chat'Ô ». La MAM est conçue pour accueillir 16 enfants ce qui correspond réglementairement à 4 assistantes maternelles. L'association s'engage donc à recruter en conséquence.

Le mobilier de la cuisine prévu par l'architecte ne prenant pas en charge l'électroménager, le conseil municipal a décidé, en tant que propriétaire du bâtiment, de fournir ce matériel : four, micro-ondes, réfrigérateur, lave-vaisselle, hotte d'aspiration. Il en est de même pour la buanderie où le lave-linge et le sèche-linge seront également achetés par la Commune.

Lors de sa session du 17 octobre dernier, la commission permanente du Conseil Départemental a validé son soutien financier à la Commune de Gratot pour son projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles. Le montant est de 70 200 €. Parallèlement, la Commune ayant manifesté une double ambition d'exemplarité en matière de transitions écologique et inclusive, le Conseil Départemental a émis un avis favorable de principe afin que la Commune obtienne une bonification de 20 % du montant de la subvention, soit 14 040 €. Le plan de financement ci-dessous a été validé lors du dernier conseil municipal (03-11-25).

DEPENSES		RECETTES		
Tiers	HT	Financeur	Montant	Taux
AMO	59 000,00 €	CD 50 base FIR	70 200,00 €	12%
Etudes de sol	4 423,33 €	CD 50 bonification	14 040,00 €	2%
FM Repro	349,17 €			
Contrôle technique	4 340,00 €	DETR	207 403,00 €	34%
Mission SPS	3 395,00 €			
Travaux	514 531,30 €	CAF	121 600,00 €	20%
Divers (5%)	25 727,00 €			
		Autofinancement	198 522,80 €	33%
TOTAL	**611 765,80 €**	**TOTAL**	**611 765,80 €**	**100%**

Quelques photos des travaux du premier trimestre :

Commission « espaces verts »

Avec la douceur et l'humidité de cet automne, les massifs autour de la mairie et de la salle de convivialité avaient bien besoin d'un bon nettoyage. Aussi, le 12 novembre une douzaine de bénévoles appuyée par Sylvain et Philippe, les 2 employés municipaux, a répondu présente pour cette journée de taille, de désherbage et d'embellissement de ces lieux publics qui profitent à tout le monde. Pas moins de 6 m^3 de déchets ont été évacués. A la pause de midi, le chantier était tellement bien avancé qu'une réflexion fut engagée sur l'amélioration possible des 2 petits massifs situés devant l'entrée de la mairie. Dans la foulée nous avons dégagé les anciennes plantes qui n'apportaient pas satisfaction, prévu un plan et un choix d'arbustes plus décoratifs à la floraison répartie dans l'année.

À la suite, furent réalisés : commande des sujets aux Serres d'Agon, travail du sol, amendement par apport de fumier et enfin plantation de 115 plantes et 60 bulbes. Si le résultat est à la hauteur du mérite de ce groupe de bénévoles, ce sera magnifique !! Merci mille fois à eux.

Tous ceux qui souhaitent rejoindre ce groupe, même occasionnellement, sont les bienvenus. Inscrivez-vous auprès de la mairie, on vous préviendra des prochaines interventions.
Pour l'équipe, Éric.

L'équipe au travail … et avec le sourire

Les parterres devant la mairie réaménagés

Le moment convivial de la restauration et de la récupération

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le 22 mai 2019 Coutances Mer et Bocage (CMB) a voté l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Après 6 ans de travaux, le dossier a franchi une étape. En effet, le conseil communautaire du 25 juin dernier a arrêté le projet du PLUi de la communauté de communes. Le PLUI aura une durée de validité de 12 ans.

Le conseil municipal de Gratot disposait de trois mois pour délibérer. Il a étudié les différents documents du PLUi et a donné à l'unanimité un avis favorable sur le projet, même si les nouvelles surfaces ouvertes à l'urbanisation sont faibles. C'est la conséquence des règles nationales imposées à la communauté de communes CMB. Cela se traduira par une perte des capacités de développement des communes.

A l'automne la communauté de communes Coutances Mer et Bocage a effectué une synthèse des délibérations des différents conseils municipaux de CMB. Une majorité des communes a rendu un avis favorable assorti d'observations. Onze avis défavorables ont été prononcés. Le PLUI ne peut donc être validé avant les prochaines élections municipales. Les Personnes Publiques Associées (administrations) ont également transmis de nombreuses observations.

Compte tenu de ces éléments, Coutances Mer et Bocage souhaite procéder à des modifications du projet de PLUi pour tenir compte des avis émis. Ces modifications portent notamment sur le règlement écrit, les plans de zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation. C'est en ce sens qu'une nouvelle concertation a été réouverte.

Vidéoprotection

La réflexion se poursuit. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les élus et l'Adjudante-cheffe Gaultier (Cellule de prévention technique de la malveillance) pour évoquer la réglementation, la délinquance et les incivilités constatées afin d'envisager une stratégie d'implantation des caméras. Quelques remarques s'imposent pour penser cet équipement :

- La vidéoprotection de la voie publique se situe aux limites de la liberté fondamentale d'aller et de venir et du droit des citoyens à la sécurité. Si la liberté de circuler doit être protégée, la sécurité de chacun suppose que soient mis en œuvre les moyens les plus efficaces pour lutter contre la délinquance ;
- Les statistiques fournies démontrent que les faits de délinquance générale sur la Commune de Gratot sont au nombre de 9 en 2020, 10 en 2021, 12 en 2022, 15 pour 2023 et 2024. Les dégradations et vandalismes n'y sont pas comptabilisés ;
- Il est à noter que les délinquants s'éloignent de plus en plus des grandes villes car les risques d'être détectés et interpellés sont plus importants grâce aux moyens dont celles-ci peuvent disposer en termes de police municipale, de renforts de force de sécurité mobile (CRS, Gendarmerie Mobile) ;
- La réparation des préjudices subis est directement liée à la possibilité d'identification de leurs auteurs.

Le projet serait de munir la Commune de 5 caméras qui se situeraient :

- Aux abords de la mairie ;
- Sur le parking de la salle de convivialité et de l'école ;
- A proximité du Château (entrée et sortie du parking, de l'église/cimetière) ;
- Au niveau de la rue de la Pitonnerie ;
- A l'entrée de l'agglomération en venant de Coutances.

Ces deux dernières serviraient à filmer de jour comme de nuit les véhicules et leurs plaques d'immatriculation associées dans le double sens de circulation.

Concernant la gestion des images, il est important de préciser que :

- Seule la voie publique serait visible sur les images. Les autres éléments captés seraient automatiquement floutés ;
- Les images ne seraient consultables que par 2 ou 3 personnes désignées par arrêté préfectoral et uniquement dans un local dédié et sous clé qui serait à créer dans la mairie ;
- Le visionnage des images est strictement encadré et contrôlé à la fois par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et par le Procureur.
- Les services de Police ou de Gendarmerie n'ont pas accès aux images sauf sur réquisition du Procureur. La réglementation limite à 30 jours la durée maximale de conservation des enregistrements.

Le coût estimé serait de 10 000 € par caméra (raccordement au local compris) avec des frais de maintenance annuels.

Les étapes seraient les suivantes :

- Le conseil municipal valide le diagnostic de la stratégie de sûreté, le projet est soumis à autorisation préfectorale. Cette stratégie a été validée lors du conseil municipal du 04-09-25 par 10 voix « pour » et 2 voix « contre » ;
- Si l'autorisation est obtenue, il est possible de lancer l'appel d'offres auprès de plusieurs prestataires certifiés ;
- Ensuite, il faut faire valider le choix du prestataire par la Cellule de prévention technique de la malveillance ;
- Le lancement des demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) début 2027.

Les subventions peuvent atteindre 40 % du coût. Le projet peut se réaliser par phases, toutes les caméras prévues peuvent ne pas être installées en même temps.

Les caméras sont utiles pour la Police ou la Gendarmerie nationales car elles permettent de lire les plaques d'immatriculations jour et nuit, ce qui peut faciliter la recherche de responsables de délits ou crimes. Ces équipements concourent aussi à freiner les actes malveillants et à sécuriser des lieux publics comme l'école, la mairie, l'atelier ou la salle de convivialité.

La Commune poursuit l'étude. L'autorisation préfectorale est demandée. Si elle est obtenue, elle permettra de lancer l'appel d'offres et d'avoir une idée plus concrète du projet, tant financièrement que techniquement. La demande de subvention pourra enfin se faire. La décision définitive pourra être prise en s'appuyant sur tous ces éléments.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service « assainissement collectif » 2024

Le rapport de l'année 2024 fourni par la SAUR indique que ce service est en affermage depuis 1999. Le nouveau contrat de délégation du service public a débuté le 01/01/2024 et expire le 31/12/2035. Quatre-vingt-seize foyers sont raccordés et 5 762 m3 ont été facturés sur l'année 2024. 4549 m^3 l'avaient été sur l'année 2023, soit une forte augmentation de la consommation, en partie expliquée par les nouveaux branchements.

Le montant de l'abonnement annuel était à 72.12 € HT (73.00 € en 2023) et le prix du mètre cube d'eau assaini à 2.2038 € HT (3.0763 € en 2023), parts de la collectivité et du délégataire confondues.

Pour une facture de 120 m3, le prix du mètre cube revient à 3.11 € TTC au 01/01/2025 (4.26 € au 01/01/2024). Cette baisse est la conséquence d'une volonté du conseil municipal permise par l'augmentation du nombre d'abonnés (lotissements). La station a une capacité de 400 équivalent-habitants. Elle est composée de 3 lagunes additionnées de filtres plantés de roseaux.

Le diagnostic des réseaux réalisé a démontré que le système d'assainissement de notre Commune était globalement en bon état.

A ces tarifs s'ajoute la redevance « assainissement collectif » de l'agence de l'eau Seine-Normandie qui a fixé à 0.356 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour la période allant de 2026 à 2030. Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du système d'assainissement collectif. Le coefficient de « performance Assainissement collectif » en 2026 sera de 0,3 pour la station de Gratot. Ce taux est le plus favorable possible et s'explique par le bon état de notre réseau. Cette nouvelle redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » s'élèvera donc à 0.1068 € HT /m3 (0.356 x 0.3) pour les habitants de Gratot raccordés à la station d'assainissement contre 0.089 € en 2025.

Quelques décisions pour les agents de la Commune

Adhésion au contrat d'assurance du personnel. Le conseil a décidé d'adhérer à un contrat groupe d'assurance pour le personnel.

- Couverture pour fonctionnaires et contractuels ;
- Taux de cotisation : 7,40 % pour CNRACL et 1,06 % pour IRCANTEC.

Extension des aides sociales aux contractuels. Le conseil a décidé d'étendre les aides sociales aux agents contractuels. Les contractuels bénéficieront des aides du COS Normand à partir du 01/01/2026. Il s'agit d'une sorte de comité d'entreprise pour les collectivités territoriales. Ce service gère l'action sociale au bénéfice des agents titulaires en proposant différentes aides (rentrée scolaire, Noël, prêt pour l'acquisition d'une voiture, etc.).

Mise en place de la protection sociale complémentaire. Une protection sociale complémentaire sera proposée aux agents communaux. L'aide mensuelle s'élève à 15 € par agent pour les mutuelles labellisées.

Les élus ont rencontré Sébastien Fagnen, Sénateur de La Manche

Voici le contenu de sa page facebook du 21/08/2025

Publication de Sébastien Fagnen, Sénateur de la Manche

Sébastien Fagnen, Sénateur de la Manche
21 août ·

Le lundi 1er septembre, les cours d'écoles s'égaieront à nouveau avec les rires des enfants. Lors de la visite de la commune du Gratot cet après-midi, j'ai eu le plaisir de découvrir l'école et la cantine du RPI aux côtés du Maire Rémi Bellail, des adjoints et élus municipaux Marie-Claire Gambillon, Florian Ouitre et Éric Tiphaigne. Ils font preuve d'un remarquable volontarisme pour attirer des familles. Cela porte ses fruits : les Gratotais et les Gratotaises sont de plus en plus nombreux. Et ce n'est pas fini car une maison d'assistantes maternelles verra prochainement le jour tandis que les constructions du lotissement des Maronniers, derrière la Mairie et devant l'école, se poursuivent à un rythme soutenu. Ajoutons à cela le Château De Gratot et la commune jouit de nombreux atouts pour attirer à elle du monde. Et c'est sans compter sur l'engagement sans faille du Maire et de son équipe. Je les remercie de leur accueil et pour la visite. Ces échanges sur le terrain sont toujours d'une grande richesse pour nourrir le travail parlementaire.

Gratot : Commune fibrée ?

Sécurité dans les transports scolaires

Suite au signalement d'une automobiliste, nous alertant que des enfants utilisant le transport scolaire ne portaient pas de gilet de sécurité sur le trajet « domicile – arrêt de bus » et retour, la Commune de Gratot a pris l'initiative d'envoyer un courrier aux parents de ces usagers du transport scolaire. En cette période où les journées sont courtes et les intempéries fréquentes la visibilité est souvent réduite et le port du « gilet jaune » aide les automobilistes à repérer les enfants qui marchent au bord des routes dans la pénombre, voire dans l'obscurité pour rejoindre l'abri bus ou leur domicile. Après consultation, le conseil régional nous a rappelé que le port du gilet n'était plus obligatoire, mais fortement recommandé depuis 2017. Nous avons souhaité, malgré cette recommandation quelque peu surprenante, attirer l'attention des parents sur l'importance de ce signalement pour la sécurité de leurs enfants et de leur transmettre dans leur intérêt cette préoccupation. Cela permettra d'éviter des drames. L'actualité récente nous l'a tristement rappelé.

Aménagement de la tombe d'un soldat décédé lors de la première guerre mondiale

D'après les recherches réalisées par M. Jacky Brionne en 2020, la municipalité de Gratot a pris la décision le 15 juin 1919 d'élever un monument commémoratif dans chacun des cimetières des paroisses de Gratot et du Hommëel. Les obélisques sont en calcaire dur de Belgique. Deux tombeaux de soldats Morts pour la France pendant la guerre 14-18 encadrent le Monument aux Morts du cimetière de Gratot.

L'un concerne M. Georges Regnault « Mort pour la France » en 1915 et le second, Emmanuel Lerosey également « Mort pour la France » en 1915.

Une troisième tombe, celle d'Émile Quintaine, se trouve à l'arrière du monument aux morts et ne dispose pas de tombeau. Seule est présente une Croix de fonte avec une plaque de fonte d'aluminium en forme de cœur en gloire, où est écrit Émile Quintaine « Mort au champ d'honneur le 1er janvier 1916 ».

M. Quintaine Émile est né le 10 février 1891 à Brainville. Il appartenait au 41ème régiment d'infanterie. Il est « Mort pour la France » le 1er janvier 1916 à Florent Argonne.

Selon l'usage, les communes prennent en charge l'entretien des tombes des soldats de la Guerre 14-18 Morts pour la France. Un devis a été demandé aux Pompes Funèbres Girard qui s'élève à

1593.33 €. Il s'agit de poser un tombeau, équivalent à ceux posés de part et d'autre du monument aux Morts, sur la tombe de Mr Quintaine, à l'avant de la croix existante.

« A propos de jardin » 2025

A Propos de Jardin, qui s'est déroulé les 2 et 3 août 2025, a rencontré un vif succès : les records d'entrées ont été battus. Les soixante bénévoles ont accueilli 65 exposants et 5400 visiteurs pendant le week-end. Notez dans vos agendas les 1er et 2 août 2026 pour la 24 édition.

Exposition photos dans les sentiers de la Commune

La vernissage de la nouvelle exposition photos (présentée dans le bulletin municipal de juillet 2025) s'est déroulé le 8 juillet.

Repas des cheveux blancs

Le traditionnel **repas des cheveux blancs** a eu lieu comme chaque année le premier dimanche d'octobre, soit cette année le 5 octobre. 80 personnes ont participé à ce repas organisé par la Commune. Des animations chantées et déguisées ont ponctué le repas et ont permis aux convives de passer un bon après-midi.

Repas de fin d'année des agents de la commune

Depuis quelques années la Commune de Gratot offre le repas de Noël à ses agents. Cette année, ils ont décidé de prendre leur repas à la salle de la mairie en se fournissant chez un traiteur. Avant de les laisser profiter de ce moment convivial ensemble, les élus ont organisé un pot pour fêter la fin de l'année et envisager la nouvelle.

Une nouvelle professionnelle de santé au cabinet paramédical

Mme Camille Vautier s'est installée en tant que sage-femme conventionnée au cabinet paramédical situé juste à côté de la mairie. Avec Mme Alexandra Le Roux (podologue et pédicure) et Mme Apolline Beaufils (orthophoniste), le cabinet paramédical est complet en termes de professionnels installés.

De nouveaux services sur la Commune de Gratot

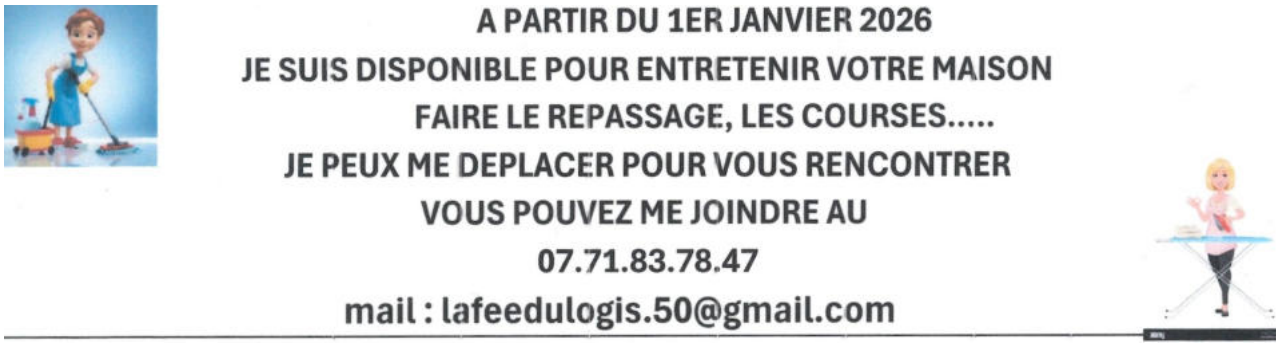

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (fermée au public chaque après-midi)
Tél. 02 33 19 41 20
E-mail : **mairie.gratot@orange.fr**
Site de la commune : **http://www.gratot.fr/**

Les permanences

Elles ont lieu les lundis et mercredis de 10 h 30 à 12 h 00 avec le maire et les adjoints.
M. Rémi BELLAIL, Maire, reçoit sur rendez-vous à la demande des habitants.

Informations administratives

- RECENSEMENT MILITAIRE :

ATTESTATION DE RECENSEMENT

Ce que dit la Loi : Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). (Précisons qu'il est tout de même possible de se faire recenser par une régularisation après le délai du 3ème mois).

Pourquoi un délai de 3 mois ? L'attestation de recensement délivrée en mairie puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat, etc.…).

Pour plus de renseignements, contactez directement le Centre de Service National de Caen au 02.31.38.47.50 (du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ou le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30) ou par courriel à *csn-caen.sec.fct@intradef.gouv.fr*

- AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS :

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage sans la présence de l'un de ses parents doit présenter, en plus d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité, une autorisation de sortie du territoire.
Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do
L'imprimé papier est également à votre disposition en mairie.

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE / PASSEPORT :

Depuis 2014, la carte nationale d'identité sécurisée délivrée à des personnes majeures est valable 15 ans (ancien modèle plastifiée bleue) ou 10 ans (nouveau format « carte bancaire »).
Pour celles délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1er janvier 2014, la prolongation de leur durée de validité est automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

Pour les personnes se déplaçant à l'étranger, consulter le site de conseil aux voyageurs du ministère des affaires étrangères.

Les demandes de renouvellement ou de première carte d'identité sont à faire auprès de l'une des **mairies équipées d'un dispositif de recueil** (**DR**) : AGNEAUX - AVRANCHES- CARENTAN - **COUTANCES** - GAVRAY – GRANVILLE - LA HAYE DU PUITS - MONTMARTIN SUR MER - SAINT-LO - VILLEDIEU LES POELES.

La démarche est la même pour les passeports.

Voici les différentes étapes :

1) Pré-demande en ligne sur https://passeport.ants.gouv.fr (possibilité pour l'usager d'être accompagné par la mairie de Gratot pour la créer) ;
2) Prendre rendez-vous auprès de la mairie équipée d'un DR pour le dépôt de la demande au moyen de la pré-demande ou de l'imprimé CERFA renseigné sur place accompagné des pièces justificatives + Prise d'empreintes par capteur ;
3) Remise d'un récépissé de dépôt de la demande ;
4) Remise du titre à l'usager par la mairie équipée d'un DR.

Pour toutes démarches administratives, **France Services** vous accueille à la Sous-Préfecture de Coutances (Square Lebrun 50200 COUTANCES) : 07.86.04.81.66 / coutances@france-services.gouv.fr

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Jeudi de 9h à 16h

Les agents du **bus France Services** vous accueillent également un mercredi par mois sur le parking de la mairie de 9 h 30 à 12 h : 21 janvier 2026 - 25 février 2026 – 1er avril 2026 – 6 mai 2026 – 10 juin 2026 – 15 juillet 2026 – 19 août 2026 – 23 septembre 2026 – 28 octobre 2026 – 2 décembre 2026.

- DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE :

En cas de perte de votre permis de conduire, faites la déclaration en même temps que la demande de nouveau permis sur le site ANTS https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/ avec les pièces

suivantes : justificatif d'identité, justificatif de domicile de – de 6 mois, timbre fiscal de 25€ (pour permis de catégorie Cou D, prévoir certificat médical, CERFA n°14880).
Suivez les différentes étapes en temps réel de la fabrication sur ce même site.
Vous pouvez être alerté de la disponibilité de votre permis par mail ou par sms.
En cas de vol, adressez-vous au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie qui vous remettra un récépissé de votre déclaration permettant de remplacer le permis pendant 2 mois.
https://immatriculation.ants.gouv.fr/

- BRULAGE DES DECHETS VERTS :

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts. Le brûlage peut en effet être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé. Il peut également être la cause de la propagation d'incendies.

- DIVAGATION DES ANIMAUX :

En raison de la multiplication des conflits de voisinage liés à la divagation des animaux, il est demandé à chaque propriétaire de prendre les dispositions nécessaires.
En ce qui concerne les chiens dangereux de 1ère et 2ème catégorie, le détenteur du chien doit posséder un permis de détention, se renseigner en mairie.

- NUISANCES SONORES :

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- Les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

- LACHERS DE BALLONS ET LANTERNES VOLANTES :

Compte tenu de l'augmentation significative de ces lâchers**, il est obligatoire de déclarer préalablement à la préfecture tout projet de cet ordre. La circulation aérienne peut être affectée par les ballons et lanternes volantes.**

Des mesures de sécurité très strictes doivent être prises lors des opérations de gonflage des ballons :

- Les ballons devront obligatoirement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé d'un gaz inerte (azote, hélium pur ou en mélange), à l'exclusion de tout autre gaz combustible
- Les bouteilles contenant le mélange gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruche » et entreposées hors d'atteinte des enfants.
- Les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50dm3, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans emport de pièce métallique.

- Seul un lâcher de 50 ballons maximum, non reliés entre eux, toutes les cinq minutes sera autorisé (ou 100 ballons toutes les cinq minutes pour un lâcher supérieur à 500 ballons)
- La règlementation relative à la publicité devra être respectée.

- DRONES DE LOISIR :

9 règles à respecter

La pratique du drone de loisir connaît une très forte progression. Si la pratique ludique du drone ne pose en elle-même aucune difficulté, il convient de respecter la réglementation qui s'impose à tous les amateurs d'aéronefs télépilotés afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le droit à l'image et le respect de la vie privée d'autrui.

1) Ne pas survoler les personnes ;
2) Respecter les hauteurs maximales de vol pour ne pas heurter d'autres aéronefs (150 m la plupart du temps) ;
3) Ne jamais perdre son drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit ;
4) Ne pas utiliser son drone au-dessus de l'espace public en agglomération ;
5) Ne pas utiliser son drone à proximité des aérodromes ;
6) Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés ;
7) Respecter la vie privée d'autrui lors de prises de vue ;
8) Ne pas diffuser de prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale ;
9) Vérifier son assurance pour la pratique de cette activité.

Les règles ne sont pas les mêmes selon que le drone ait été acquis avant ou après 2021 et en fonction de son poids. Pour plus de renseignements, merci de consulter le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630#.

Tri sélectif et ordures ménagères

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, la CMB a observé une diminution importante du volume des ordures ménagères. Leur ramassage se fait désormais tous les 15 jours uniquement.

En alternance une semaine sur deux avec les ordures ménagères (sacs translucides gris), les déchets triés (papiers et emballages) sont collectés en porte à porte dans des sacs translucides jaunes mis à disposition à la mairie. Comme pour les ordures ménagères, les sacs jaunes doivent être déposés la veille du jour de collecte à partir de 19 h. (voir calendrier ci-dessous)

Les différents ramassages sont effectués chaque lundi*. Pour rappel, il est obligatoire de déposer les ordures ménagères dans les sacs translucides gris ou jaunes de 30 litres mis gratuitement à votre disposition en mairie à raison d'un rouleau de 50 sacs par foyer et par trimestre.

Pas de changement pour le verre : la collecte reste en apport volontaire aux containers. Il est encore possible de déposer les déchets triés dans les PAV de la Commune. Ces containers sont à disposition des habitants **au Hommëel (auprès de l'Église route du Moulin de Vesque), sur** le **parking de l'école et à côté de l'entrée de la déchetterie**. Ces endroits doivent rester propres, aucun dépôt ne doit être effectué à côté de ces containers.
En ce qui concerne l'endroit où vous déposez vos sacs poubelles, nous vous demandons de mettre les sacs dans une **poubelle avec un couvercle** afin d'éviter que les animaux éventrent les sacs et qu'ensuite les déchets se dispersent autour du dépôt.

* Pour la rue d'Argouges (RD 244), le ramassage a lieu dans la nuit du dimanche au lundi (entre 3 et 4h du matin).

Un petit rappel pour les nouvelles consignes de tri :

A compter du 1er janvier 2024, **les biodéchets** (épluchures de fruits et légumes, déchets alimentaires, etc.) ne devraient plus être déposés dans les sacs gris des ordures ménagères. La CMB souhaite en effet donner la priorité au compostage individuel.

Cette décision a été prise pour respecter les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui sont :

- Diminution du gaspillage alimentaire (réduction de 75 % entre 2015 et 2027) ;
- Diminution des déchets verts (réduction de 30 % entre 2015 et 2027).

Pour autant, lors de la conférence des maires, il a été précisé qu'il serait toujours possible pour un certain temps de mettre les biodéchets dans les sacs gris. Légalement, les communautés doivent effectivement proposer une alternative à partir du 1er janvier, mais elles ne sont pas toutes prêtes. Pour cela, la communauté de commune a choisi de proposer des composteurs à la vente. Deux campagnes ont déjà été réalisées, une autre est prévue cette année.

Ci-joint un calendrier précisant les dates de collecte pour l'année 2026, également disponible en mairie.

Important : Il est à noter dans ce calendrier qu'à compter du 1er janvier 2025, les équipes de Coutances Mer et Bocage ne travailleront plus les jours fériés. Les collectes seront reportées au samedi suivant.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

	Horaire d'été **Du 1er avril au 30 septembre**	**Horaire d'hiver** **Du 1er octobre au 31 mars**
Lundi	10h à 12h et 14h à 19h	*10h à 12h et 14h à 17h*

Mardi	10h à 12h et 14h à 19h	*10h à 12h et 14h à 17h*
Mercredi	10h à 12h et 14h à 19h	*10h à 12h et 14h à 17h*
Jeudi	*Fermée toute la journée*	
Vendredi	10h à 12h et 14h à 19h	*10h à 12h et 14h à 17h*
Samedi	*10h à 19 h en journée continue*	*10h à 12h et 14h à 17h*

Il n'est plus nécessaire de disposer d'une carte pour accéder à la déchetterie.

Attention : L'accès au site est interdit 15 minutes avant l'heure de fermeture théorique (le midi et le soir) et il est obligatoire de séparer les branchages et les tontes.

Pour rappel la déchetterie qui se trouve à Gratot est un service géré par la communauté de communes « Coutances, mer et bocage » et non par la Commune de Gratot. Pour tout renseignement voici le numéro du gardien : 02 33 45 55 83.

Regroupement pédagogique intercommunal Gratot - La Vendelée – Servigny - Brainville

- Les horaires :

Horaires de l'école	Horaire de la garderie
Lundi / Mardi / jeudi / vendredi 9 h - 12 h 13 h 30 – 16 h 30	Matin : 7 h 30 – 8 h5 0 Soir : 16 h 30 – 19 h

- Règlement et tarifs cantine :

Depuis la rentrée de septembre 2021, l'inscription à la cantine peut être annuelle lorsque les enfants mangent tous les jours ou les mêmes jours de la semaine tout au long de l'année scolaire. En cas de besoin, le retour à l'inscription mensuelle est réalisable en cours d'année.
Il est toujours possible dans une certaine mesure de réguler les inscriptions pour ajouter des repas dans un délai de 48 h. Par contre, il n'est pas possible de supprimer un ou des repas sauf en cas de maladie. Dans ce cas-là, il faut prévenir, au plus tard la veille, M. Lesaulnier, secrétaire de mairie, par téléphone au 02 33 19 41 20 ou par mail à l'adresse suivante : mairie.gratot@orange.fr

Trois modes de paiement sont proposés :

- Par prélèvement automatique (solution la plus simple et qui permet d'éviter les oublis) ; le mandat de prélèvement pour le mettre en place est à demander en mairie ;
- Par virement automatique à effectuer pour chaque facture et en veillant à bien indiquer dans les références, le nom de l'émetteur du virement et l'objet du versement ;
- Par chèque à l'ordre de « REGIE CANTINE GRATOT » ou en espèces à remettre en mairie de Gratot ou à adresser par courrier à l'adresse de la mairie.

Quel que soit le moyen de paiement choisi, une facture est envoyée dès que le mois est terminé, soit par mail, soit par remise en mains propres aux enfants. **Merci de respecter les dates limites de paiement indiquées.**

Le prix de revient d'un repas toute charge comprise était en 2022 de 8.94 €. Il était de 9,38 € en 2024. Il augmente donc régulièrement.

Le prix de 5.30 € par repas commandé est réglé au Tourne-Bride depuis la dernière rentrée scolaire en septembre 2024. Étant donné les augmentations régulières du coût d'une majorité des matières premières et suite à une demande de M. Malerba la commission cantine réunie le 02-07-25 a décidé d'augmenter de 0.10 € le prix du repas et de répartir cette augmentation à part égale, 0.05 € pour les communes et 0.05 € pour les familles.

Pour information, le reste à charge pour les communes de résidence était **en 2024 de 5,12 € par repas.** Ce montant est calculé après déduction des participations des parents d'élèves.

A la rentrée de septembre 2025, le prix du repas est fixé comme suit :
- 4.30 € par repas pour les enfants qui prennent au moins 3 repas par semaine ;
- 4.95 € par repas pour les enfants qui prennent seulement 2 repas dans la semaine ;
- 5.65 € pour un repas exceptionnel et pour les professeurs des écoles ;
- 4.15 € par repas pour le 3e enfant d'une fratrie.

Il est rappelé que la cantine est un service. L**es enfants doivent donc être disciplinés et respecter les règles de la vie en collectivité**. En cas d'indiscipline manifeste, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Suite à des comportements inappropriés de la part de certains élèves (jeux divers avec la nourriture, comportements plus qu'agités, cris, etc.), il a été décidé en novembre dernier en accord avec les personnels de cantine d'instaurer un système d'avertissements pouvant au bout de trois faits graves aboutir à une exclusion temporaire. La mise en place d'un tel système est regrettable et les agents espèrent ne pas avoir besoin d'y recourir.

Nous comptons sur les parents pour rappeler aux enfants le respect de ces règles. Depuis la rentrée de septembre, des courriers ont hélas été envoyés aux parents des enfants dont le comportement n'était pas conforme à ce qu'on pouvait attendre dans un tel lieu de vie collective. C'est vraiment regrettable d'en arriver là.

Les enfants ne prenant pas leur repas à la cantine doivent être repris impérativement par leurs parents à **12 h 00.**
En cas de problème relatif à la cantine, n'hésitez pas à contacter : Nadine VOISIN (07 63 41 01 26), Florian OUITRE (06 07 27 83 50) ou Guy GIARD (06 86 28 46 55).

- Point sur les effectifs de l'année scolaire 2025/2026 (au 13 novembre 2025):

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	**Total**
3	12	7	18	7	17	18	11	13	**106**

- Répartition des élèves par classe au 13 novembre 2025 :

TPS/PS/MS	Enseignantes : Lucie POMMIER, le jeudi et le vendredi Estelle WALLAERT. ATSEM : Brigitte MARIE DIT DALET	3 TPS + 12 PS + 7 MS = 22
GS	Enseignant : Candice RIBOT ATSEM : Carole KORTG	18 GS
CP/CE1	Enseignante : Armelle VILLAIN et, le vendredi, Alizée VIGOT	7 CP + 17 CE = 24
CE2	CE2 Enseignante : Isabelle MENARD, le jeudi et le vendredi Marine LAFOREST	18 CE2
CM1/CM3	Enseignante : Julie ASCHIERI, le mardi Estelle WALLAERT.	11 CM1 + 13 CM2 = 24

- Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026 (établies sur la base des remontées des mairies) :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	**Total**
3	18	12	7	18	7	17	18	11	**111**

- Garderie et transport scolaire :

La garderie est gérée par Coutances Mer et Bocage. La Commune de Gratot n'est pas responsable de ce service.
Les horaires suivants sont décomptés en heures de garderie : 7h30 – 9h / 16h30 – 19h

Le transport scolaire effectue le trajet suivant : La Vendelée – Servigny – Brainville – Gratot

Informations complémentaires

DEMARCHAGE A DOMICILE
SOYEZ VIGILANTS FACE AUX ARNAQUES !

La Commune de Gratot souhaite sensibiliser ses habitants aux risques liés au démarchage frauduleux à domicile. Des individus se présentent parfois comme agents d'une entreprise ou d'un service public pour tenter d'obtenir des informations personnelles ou un paiement indu.
Les bons réflexes à adopter :

✅ Exiger une carte professionnelle ou un justificatif officiel.
✅ Ne jamais donner de données bancaires ou personnelles.
✅ Ne jamais payer immédiatement, même si l'interlocuteur se montre insistant.
✅ Vérifier directement auprès de la société, de la mairie, Police Pluri-communale si une intervention est réellement prévue.

✅ En cas de doute, ne laissez pas entrer l'individu et signalez toute tentative suspecte.

Les personnes âgées et isolées sont souvent les cibles privilégiées des escrocs. Parlez-en à vos proches et à vos voisins pour les sensibiliser et les aider à repérer les tentatives frauduleuses. En cas de doute, ils peuvent contacter la mairie ou les forces de l'ordre.

Contacts utiles :

✅ Mairie : 02.33.19.41.20
✅ Gendarmerie nationale : 17

Restons vigilants et solidaires pour nous protéger !

ABANDON ET DEPOT DE DECHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Qu'elle est l'amende pour dépôt de déchets sur la voie publique ? Les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500€ les dépôts de déchets.

Est-il obligatoire de rentrer ses poubelles dans la voie publique ?
Dépôt de déchets dans la rue sans respecter les règles de collecte. Si vous laissez un conteneur poubelle ou un bac à ordures ménagères en permanence sur la voie publique, vous vous exposez à une amende de 750 € maximum, qui peut être portée jusqu'à 3 750 euros pour les déchets professionnels.

Sont punis d'une contravention de 5e classe (1 500€) l'abandon et le dépôt de déchets commis à l'aide d'un véhicule, la confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction pouvant en plus être ordonnée par le tribunal de police. Il s'agit de déchets ménagers ou assimilés le plus souvent d'encombrants, d'appareils électroménagers, ou de déchets de bricolage.
Ces dépôts auront parfois plusieurs auteurs qui auront successivement déposé leurs déchets à un endroit où il y en avait déjà.

L'ELAGAGE DES PLANTATIONS ET TAILLE DES HAIES

Les règles de droit privé (article 671 et 672 du code civil) réglementent le voisinage des plantations (haies, arbustes et arbres) en limite du domaine public sur les chemins ruraux et routier.

Police-Pluri-communale vous rappelle que :

- Les branches des arbres et racines qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitations, dans les conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

- Les haies doivent être taillées à l'aplomb de la limite des propriétés, des voies communales, départementales, Nationales et chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, l'article 78 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17/05/2011 (publication du journal officiel du 18/05/2011) permet l'élagage d'office des abords des voies communales comme des chemins ruraux par le Maire, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans résultats.

Votre civisme permettra d'améliorer le bien vivre dans la Commune et évitera ainsi, toute gêne de mobilité et d'accessibilité pour, les piétons ainsi que les problèmes d'accessibilités et de visibilité pour les automobilistes empruntant les voies Communales, Départementales, Nationales et chemins ruraux.

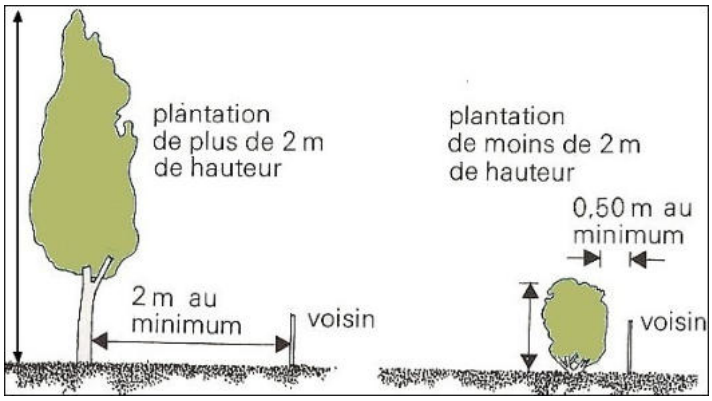

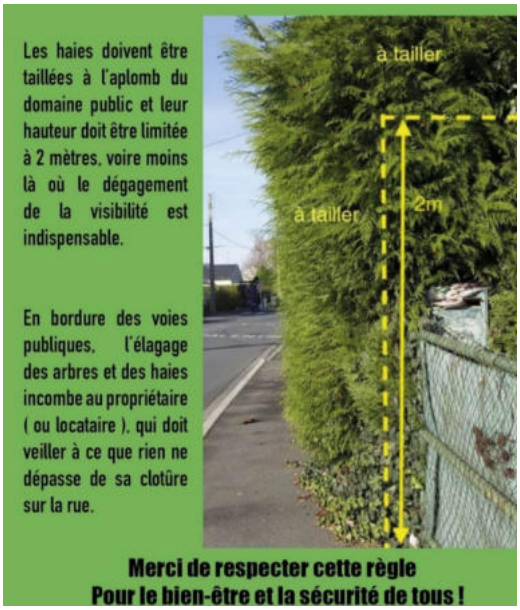

REGLEMENTATION SUR LES FEUX

Est-il autorisé de brûler les déchets verts chez moi ? NON
Il est possible de déposer vos déchets verts en respectant les règles mises en place par votre commune ou intercommunalité (déchetterie ou collecte sélective). Par contre, il est interdit de brûler vos déchets verts (secs ou humides), que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin
Est-il légal de faire un feu dans son jardin ?
La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets de jardin) à l'air libre et dans les incinérateurs.

Puis-je brûler des papiers dans mon jardin ?
De la même façon, il est interdit de brûler dans son jardin des papiers, cartons, plastiques, palettes, vieux pneus ou de déchets industriels : tout brûlage est rigoureusement interdit en vertu du règlement sanitaire départemental.

Comment puis-je me débarrasser des branches d'arbres ?
Les souches d'arbres et autres résidus d'élagage peuvent être déposés gratuitement en déchetterie.
Une pratique qui pollue l'air et engendre des risques sanitaires :
La combustion à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et à ses conséquences sanitaires.

Qui pratique le brûlage à l'air libre ?
On recense trois grandes catégories de brûleurs de déchets verts :
1. Les particuliers ;
2. Les professionnels et les collectivités ;
3. Les agriculteurs.

Quelles sanctions ?

L'application du règlement sanitaire départemental relève en premier lieu du rôle du maire. En vertu de l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003, le non-respect d'un règlement sanitaire départemental, et notamment l'interdiction du brûlage à l'air libre, est une infraction pénale constitutive d'une contravention de troisième classe amende de 450 € maximum.

GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO : LA COMMUNALE

L'évocation de l'histoire des écoles à Gratot dans le dernier bulletin municipal de juillet a fait remonter en moi quelques souvenirs de mon passage à l'école primaire entre 1962 et 1966. J'ai pensé que cela pouvait faire fonctionner la machine à remonter le temps des petits gratotais de cette époque, et aussi amuser les plus jeunes d'aujourd'hui en leur montrant que l'éducation des têtes blondes et l'organisation qui va autour, ont bien évolué.

A la fin de l'été 1962, je sentais bien comme une menace quand on me parlait de l'école et de la discipline façon « Père Bard ». Pourtant ça commençait bien. La semaine précédant la rentrée, on m'avait habillé de neuf à la foire de Lessay, sandalettes, culottes courtes, tricot de peau, chemise, pull, un Kabig pour l'hiver et surtout blouse obligatoire. Selon ma mère, j'étais « beau comme un astre ». Mais cette nouvelle tenue me laissait deviner que j'allais sortir du cocon familial et que ça n'était pas pour aller m'amuser. On comptait sur moi, mon avenir en dépendait !

Le 15 septembre 1962, j'avais 6 ans. Equipé de ma « carte » (nom que l'on donnait au cartable), je me rendis rue de la Pitonnerie, laquelle n'était goudronnée que jusqu'à l'école ; après, le chemin était simplement encaissé comme tous les autres chemins de la Commune. Les classes maternelles n'existant pas, je rentrais direct en cours préparatoire… mais préparatoire à quoi ? Mon copain Dominique n'avait pas l'air plus rassuré que moi. D'ailleurs le matin de la rentrée, dans la cour de l'école, Dominique suspicieux de l'endroit où sa mère, l'accompagnant pour le premier jour, allait lâchement l'abandonner, tenta une évasion désespérée en fuyant à toutes jambes vers son cocon à lui. Mais Mr Bard, le maître d'école vêtu de sa sévère blouse grise, avait repéré la tentative et en quelques enjambées l'avait rattrapé par l'épaule tel un rapace enserrant sa proie. Dixit Dominique des années plus tard : « Je sentis la main du destin s'abattre sur moi. C'en était fini de ma liberté ».

Mon école primaire était une classe unique et uniquement de garçons. C'est-à-dire que tous les garçons depuis le CP jusqu'au CM2 étaient dans la même salle. Certains restaient même jusqu'à 14 ans pour passer le certificat d'études et pour commencer à travailler comme apprentis. Après avoir déposé nos manteaux au vestiaire, on rentrait dans la salle de classe. Trois rangées de pupitres à 2 places nous attendaient.

Coup de chance, je partageais avec Dominique le dernier pupitre au fond de la classe près du vieux poêle à charbon. Comme ça, au moins, quand la bise sera venue… on aura moins froid. Mon cousin Yves Lemière et Jean-Luc Guillot avaient le pupitre juste devant nous. Norbert Lengronne terminait notre section de CP. Le plancher en frises, les pupitres, l'estrade et le bureau de maître,

les 3 tableaux noirs, l'armoire, tout était en bois, c'est plus chaleureux. Par contre, l'ambiance… ! On a tout de suite compris qu'on était là pour apprendre. De gré ou de force, ça prendrait le temps et la manière qu'il faudrait mais on sortirait de là, en sachant lire, écrire et compter : parole de Père Bard. Sa fermeté avait pour conséquence positive d'engendrer une certaine complicité entre la grosse vingtaine de garçons de 6 à 14 ans ; c'était « un pour tous, tous contre un » !

Il y avait une solidarité entre nous quand les punitions tombaient et un soulagement de joie quand on sortait en récréation. L'adversité crée des liens.

Malheur aux étourdis, aux bavards, aux non-soigneux, aux paresseux, aux bedas, aux têtus, bref… aux mauvais élèves. Pas besoin d'être un cancre, le moindre écart : Pan ! Action- réaction, ça tombait comme à Gravelotte. Gifles, coups de règle de 30 cm sur les doigts, coups de cahiers ou d'ardoise sur la tête, lancer de craie ou d'éponge à tableau, coups de règle d'1m50 dans les cas désespérés, tirage d'oreilles, tirage de cheveux. Autres punitions moins fulgurantes mais toutes aussi humiliantes : aller au coin debout, aller au coin à genoux, aller à genoux sur l'estrade, aller à genoux caché sous le bureau du maître, aller faire 5, 10 ou 20 tours de la cour avec les mains sur la tête et le summum : faire un tour de la cour suivi du maître qui te gratifiait d'un bon « coup de pied au cul » à chacun de ses pas. Ça c'était la rigolade assurée pour tous ceux restés dans la classe. Beaucoup moins pour celui qui bénéficiait de cet « avancement » !

Non, sérieusement, les vraies punitions qui faisaient mal c'était « privé de récré » ou « puni le soir » dont les seuls sursis possibles étaient l'envie de pisser impérative ou la tombée de la nuit. Je n'ai vu qu'une seule fois un parent venir se plaindre de la discipline.

Passée la discipline répressive mais efficace, car on savait tous lire, écrire et à peu près compter en quittant l'école, le reste était assez sympa. Chaque rentrée de septembre, on avait un nouvel équipement. La première année, une ardoise entourée d'un cadre en bois, un portemine en métal avec une mine dure qui crissait et faisait grincer des dents et une petite éponge suffisaient pour s'exercer à l'écriture. Dans nos pupitres, des boites de petits cubes verts nous permettaient de nous initier au calcul. Le B A BA de la lecture se faisait au petit tableau noir réservé au CP au fond de la classe et était parfois confié aux bons élèves plus âgés de CM2. En quelque sorte, les plus vieux apprenaient aux plus jeunes.

Les années suivantes, il nous fallait un plumier, un porte-plume, des plumes Sergent Major, un buvard, un crayon à papier, une gomme, un cahier de brouillon, une règle.

Le maître nous fournissait le cahier du jour avec son protège cahier « Le Conquérant » de couleur différente pour chaque niveau de classe. Ce protège cahier en papier cartonné sentait bon le neuf et l'imprimerie. A son dos étaient inscrites les tables de calcul dont la table de multiplication, source de bien des baffes.

Première récompense de notre scolarité : le maître introduisait un encrier en faïence dans le trou de ton pupitre et d'un air grave et protocolaire le remplissait d'encre violette à l'aide d'une grande bouteille à bec verseur. Tu étais à la fois enivré par l'odeur piquante de l'encre et par la reconnaissance honorifique de ton savoir-faire en pleins et déliés. Ta fierté était toutefois refroidie par les mises en garde contre un usage inapproprié de l'encre et par l'évocation des représailles qui s'en suivraient.

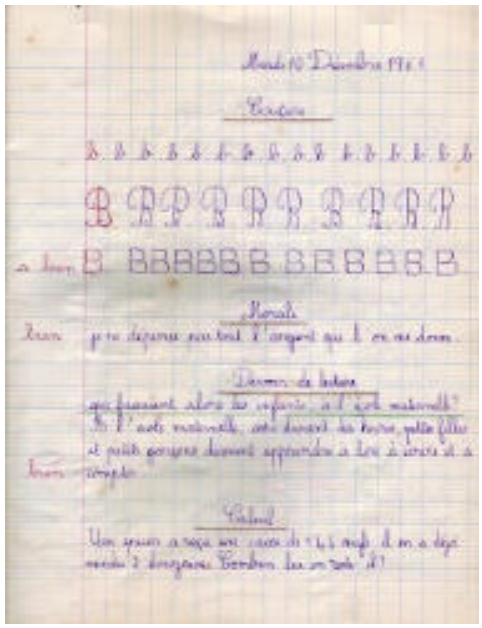

Pour faire diversion à la routine, nous sollicitions de Mr Bard des tâches qu'il réalisait avec beaucoup de sérieux : la fabrication de l'encre dans la grande bouteille, le remplissage de nos encriers, l'affutage de nos crayons avec son opinel, puis plus tard avec une petite machine à manivelle fixée à son bureau ou encore l'approvisionnement du poêle à charbon.

A nous, élèves, incombaient les tâches de remplir le seau de charbon, d'évacuer les cendres, d'effectuer le balayage de la salle de classe. Chacun notre tour, deux par deux, le mercredi soir et le samedi soir nous balayions toute la classe, les jours de repos, si on peut dire, étant le jeudi et le dimanche. Nous déplacions tous les pupitres les uns après les autres pendant que Mr Bard, tout en nous surveillant et en admonestant le ou les punis, arrosait légèrement le parquet avec une boite à conserve trouée pour empêcher la poussière de voler. D'ailleurs pour ne pas prendre une avoinée complémentaire en rentrant chez eux, certains punis prétendaient avoir été de balayage pour justifier leur retard. Ça ne marchait pas tout le temps ! De plus, les punis étaient même « privés de balayage ».

En primaire, outre l'apprentissage initial, lecture, écriture, calcul, on avait écriture d'une phrase de morale par semaine, leçon d'instruction civique, d'histoire, de géographie, dictée-questions, rédaction, récitation parfois dessin, mais presque jamais de sport. Pour le dessin, nous allions dans le verger de l'école, choisir une pomme ou une feuille qui nous servait de modèle. Les rares fois où Mr Bard nous initiait au sport étaient quand les grands préparaient le « certif » avec course à pied dans la cour, saut en hauteur dans le bac à sable, corde à grimper accrochée à un pommier. Le tout dans notre habillement ordinaire, c'est-à-dire en blouse et avec des grosses chaussures de campagnards, mais nous étions tout de même en culottes courtes. De même, au programme du certif, il y avait une épreuve de chant qui nous permettait d'exécuter, c'est le mot qui convient, un répertoire très patriotique : La Marseillaise, Le Chant du départ, Le Chant du partisan, En passant par la Lorraine…

Ma hantise à moi, c'était la géographie avec les massifs montagneux, les fleuves et les immémorables canaux de navigation que nous devions réciter et situer sur les grandes cartes murales Armand Colin.

Le matériel pédagogique de Gratot était très, très limité et rangé dans l'étroite armoire : un petit globe terrestre, une balance et sa collection de poids, une chaine d'arpenteur de 10 mètres, un cube en bois de 10 cm d'arrête (redoutable pour le crâne des fortes têtes), des pintes en bois cerclé de divers volumes.

Le signal annonciateur de l'heure de la récré était lorsque Mr Bard sortait son paquet de tabac gris Caporal Scaferlati et son papier Zigzag pour se rouler une cigarette. Juste avant, telle une récompense, de la porter à sa bouche d'un air satisfait, il lâchait le « allez-y » libérateur.

Là c'était la ruée vers les urinoirs au bout du préau (sauf bien sûr pour les punis). Que l'on ait envie de faire pipi ou pas, le rituel voire la tradition voulait que la récréation commence par la course hurlante aux pissotières à l'autre bout de la cour. Ensuite, selon la météo, par petits groupes ou le plus souvent tous ensemble, nous jouions à chat perché, saute-mouton, la délivrance, Jacques a dit, 1 -2 -3 Soleil, cache-cache, aux billes, au circuit dans le bac à sable. Nous avions aussi une spécialité, je pense, toute gratotaise : la boule ! ? Explication : sous le préau, il y avait un long banc accroché au mur. Nous étions tous assis dessus, sans poser les pieds au sol ; le but était d'arriver au bout du banc côté nord sans en descendre. Chaque participant progressait en « boulant » les copains par tous les moyens : chatouillements, écrasements, coups de coude dans le dos ou sur la tête. Celui qui était « boulé » et posait un pied au sol, retournait, s'il en avait le courage, au bout de la queue côté sud et recommençait sa tentative vers la gloire : arriver au mur nord et y rester. C'était très drôle, très défoulant mais attention aux bleus, c'était un jeu de contact. C'était aussi très interdit, bien sûr, c'est pour ça que c'était très drôle !

Pendant la récré, le maître d'école, après avoir fini son mégot de « gris », s'occupait dans la classe ou, à la bonne saison, jardinait dans son potager juste à côté de notre cour. Mr Bard et sa famille habitaient un logement de fonction attenant à l'école. Le midi, tous les enfants rentraient seuls manger chez eux ou chez un copain, à pied ou à vélo bien sûr. Je pense que l'on se serait moqué d'un élève dont les parents seraient venus le chercher, surtout en voiture. Nous l'aurions traité de chouchou, de trouillard ou de femmelette voire de bourgeois ou de crâneur. Les routes étaient beaucoup moins dangereuses qu'aujourd'hui et les parents avaient bien d'autres choses à s'occuper.

Une fois l'an, nous avions droit à la visite médicale de Mme le docteur Solange Massart avec vaccinations et cuti-réaction. Ce n'était pas le plus plaisant. Ça se passait dans la mairie à l'étage au-

dessus de la salle de classe. D'ailleurs, Mr Bard était le secrétaire de mairie et parfois mais pas souvent, il s'absentait quelques minutes et désignait un « grand » comme responsable de classe.

Période beaucoup plus joyeuse : l'arbre de Noël. Les jours précédents, chacun apportait selon les moyens de ses parents, qui du beurre, qui du lait, qui des œufs, qui de la farine, qui du sucre, qui du chocolat pour que des bénévoles nous préparent des gâteaux. Sans doute que la municipalité ou même certains parents auraient pu à eux seuls financer le gouter de Noël de l'école, mais cela nous apprenait aussi la solidarité, la fraternité, la participation, la motivation. Nous décorions la classe avec sapin, houx, gui, boules, guirlandes, découpage de papier sur les fenêtres. Le matin du grand jour, nous rangions les pupitres de façon à pouvoir dresser une table d'honneur pour les personnalités : Mr et Mme le Maire, Mr et Mme Bard, les bénévoles et la maîtresse d'école. Eh oui ! La maîtresse d'école parce que les filles venaient à l'arbre de Noël à l'école des garçons. Les filles, en fait nous ne les rencontrions qu'à cette occasion et, dans un autre domaine, lors de la retraite de Communion au presbytère. L'arbre de Noël était surtout gastronomique. Il n'y avait pas à proprement dit de spectacle, ni de cadeaux, juste quelques chansons pour accompagner le vieux tourne-disque grinçant de Mr Bard. Nous étions bien serrés dans notre petite classe que nous devions partager avec les filles et déjà à moitié occupée par la table d'honneur et les dessertes. Nous mangions les desserts, les gâteaux cités précédemment et on nous distribuait des bonbons, des crottes de chocolat, du pain d'épice, des pâtes de fruits que l'on remportait chez nous …ou pas ! On était contents avec peu. On était surtout contents de voir notre salle de classe métamorphosée de salle d'austérité en salle de convivialité. Même Mr Bard était gai. Cela dit, il lui arrivait d'être de bonne humeur en classe, et en dehors de son travail, c'était, avec Mme Bard, un couple très agréable. Mme Bard était une petite femme fluette et très drôle et elle ne se gênait pas pour venir enguirlander son mari dans la classe quand il dépassait trop l'heure normale de sortie ; ce qui évidemment faisait notre joie.

Margot et René BARD

Mr Bard était totalement athée, cependant, il s'entendait bien avec son voisin du presbytère, l'Abbé Alphonse Marie. Ils étaient tous les deux des jardiniers assidus et s'échangeaient volontiers plantes et astuces. L'année de mon CM2, comme j'habitais près de l'église et que je n'étais pas trop mauvais élève, Mr Bard acceptait de me désigner avec un camarade pour aller répondre la messe en tant qu'enfant de chœur. A cette époque, les messes d'enterrements ou de mariages se disaient aussi bien en semaine.

A la fin de chaque année scolaire, nous faisions le grand ménage dans la classe et le vestiaire. Chaque élève amenait du papier de verre pour poncer son pupitre et éliminer les taches et graffitis en tous genres. Nous allions tous en file indienne, à travers champs jusqu'au ruisseau pour y laver nos encriers. Nous empilions les pupitres dans le vestiaire pour libérer la classe pendant les grandes vacances. Il y avait toujours un malin pour profiter du déménagement et cacher la grande règle plate de 1m50 (celle des grandes colères) mais à la rentrée suivante, elle avait toujours repris sa place

près de l'estrade. On n'a jamais osé la « voler » ou la casser. Le « respect » n'était pas un vain mot à cette époque, ballotés comme nous l'étions entre l'église, l'école et la rigueur de l'éducation campagnarde. Inutile de dire que les vacances étaient les bienvenues. Si j'en crois le dictionnaire Larousse, les vacances sont une période de repos de personnes qui travaillent. En fait, à cette époque, très peu de petits gratotais partaient en voyage ou même sortaient de Gratot. Nous nous amusions avec nos voisins et nous aidions, selon nos possibilités, nos parents aux travaux de la ferme. Donc dans un cas comme dans l'autre, ce n'était pas vraiment du repos. Quoique, pour la concentration intellectuelle et pour l'ambiance, on respirait mieux !!!

Voilà mes souvenirs de la communale. Nous en sortions avec le minimum nécessaire pour entrer en 6ème, mais, il faut bien reconnaître que nous n'en sortions pas très épanouis, en comparaison des enfants du même âge d'aujourd'hui. En revanche, nous connaissions bien la nature que nous côtoyions sans cesse. On s'y amusait, on y travaillait, on y vivait. Pas de télé, pas de ciné, pas de piscine, pas de bibliothèque, pas d'activités sportives, pas de portable, pas de jeux vidéo, mais je pense que nous étions sereins et heureux quand même.

Dans mes copains en culottes courtes de ces années-là, je suis bien incapable de les trier par classe, mais je peux citer entre autres : Francis Hélye, Yvon Danlos, Michel Voisin, Gilbert Cavey, Serge et Michel Matile, Gérard et Christian Bettenfeld, Jacky et Roger Davenet, Francis Néél, Yves Gosselin, Hubert et Michel Bellail, Jean-Pierre et Michel Duboscq, Denis Hamel, Claude Depériers, Eric Joret, Norbert et Charly Lengronne, Dominique et Benoit Briens, Jean-Luc Guillot, Yves et Michel Lemière, Jacky Guillemin, Hubert Lecaudey, Eric Allix. Chaque année, pendant quelques jours venait aussi un petit « romanichel » dont les parents, les Levers, campaient dans leur roulotte à cheval dans l'avenue du château, le temps de faire un peu de commerce dans les villages.

Pardon pour les oublis ou les erreurs, ce ne sont que des souvenirs d'une soixantaine d'années

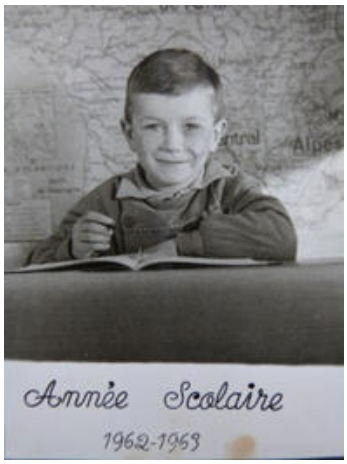

Éric Tiphaigne

Rézo pouce

Le Rezo Pouce, c'est quoi ? C'est un service d'autostop local, convivial et sécurisé, qui fonctionne avec des arrêts sur le pouce. Rezo Pouce vous permet de vous déplacer en mode « quand je veux, où je veux ! ». Pas besoin de trouver un covoiturage à l'avance ni de se demander si un trajet est proposé à l'heure qui vous intéresse.

Les passagers se rendent à un arrêt, affichent leur destination et tendent le pouce→ En moyenne, un conducteur s'arrête en moins de 6 minutes.

À partir de septembre 2025, plus de 140 ont été installés sur le territoire de Coutances mer et bocage. Dès à présent, vous pouvez vous inscrire gratuitement pour rejoindre la communauté Rezo Pouce.

L'inscription est 100 % gratuite et permet de mieux encadrer les trajets en vérifiant l'identité de chacun. Elle vous donne aussi un petit coup de pouce pour vous reconnaître entre membres : une carte pour les passagers, un autocollant à coller sur le pare-brise et une carte de membre pour les conducteurs ! L'inscription se fait via la plateforme Mobicoop, gratuite et sans commission.

Il y a trois arrêts sur la Commune de Gratot (voir carte ci-dessous). Deux dans le sens Saint-Malo de La lande - Coutances avec un arrêt à l'arrêt de bus scolaire du Hommëel et un autre sur le parking du lavoir. Le seul arrêt dans le sens Coutances - Saint-Malo de La lande se situe au niveau du parking de la menuiserie du M. Jamet. Pour chacun de ces lieux, un panneau annonce l'arrêt.

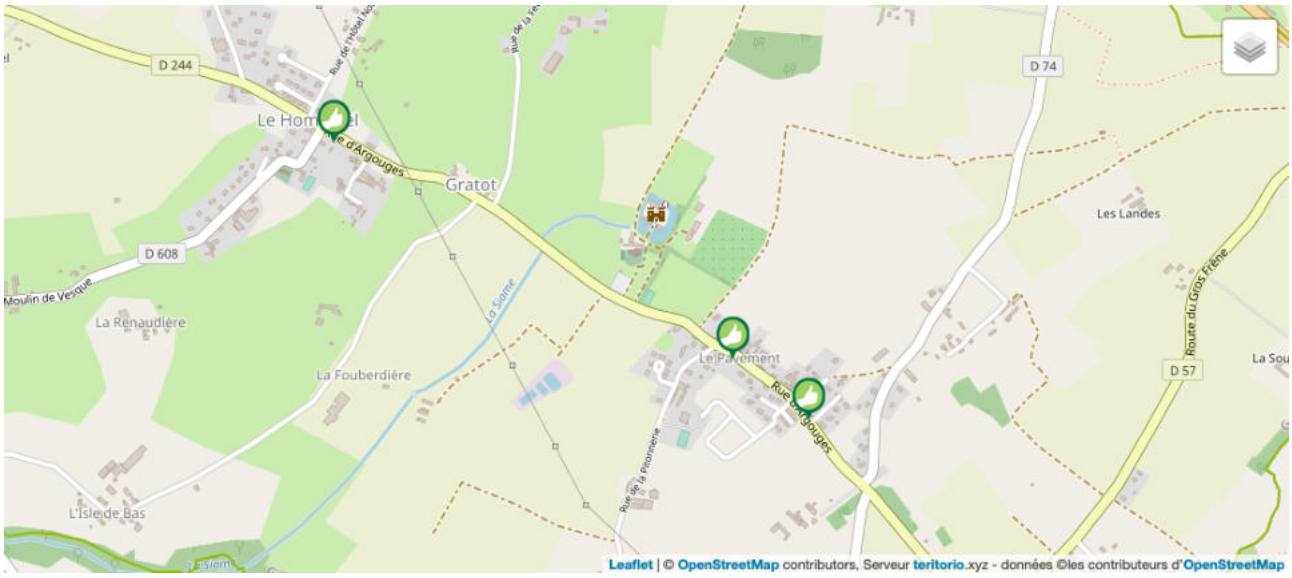

Pour en savoir plus : https://www.coutancesmeretbocage.fr/transition-ecologique/mobilite/rezo-pouce

Commission déchets CMB

Nathalie Dytrych conseillère municipale à Gratot fait partie de la commission déchets de Coutances Mer et Bocage. Dans l'article ci-dessous, elle nous alerte entre autre sur la problématique des « refus de tri » et de leur coût.

LES REFUS DE TRI EN HAUSSE DE 35 % !

UN REFUS DE TRI, C'EST QUOI ?

Un refus de tri est un déchet n'ayant pas sa place dans les sacs jaunes ou les colonnes de tri dédiées aux emballages. Il est rappelé que ces derniers doivent recevoir UNIQUEMENT des emballages et des papiers. Autrement dit, les couches, le coton, les jouets, les lingettes, les objets en plastique qui ne sont PAS des emballages ne doivent pas y être déposés. En cas de doute, jeter dans la poubelle grise est préférable.

AUGMENTATION DES REFUS DE TRI ...

Depuis l'instauration des nouvelles règles de tri et la modification de la collecte, les refus de tri sont passés de 25 à 35 %, principalement dans les colonnes de tri restantes.

QUEL EST L'IMPACT DE CES REFUS DE TRI ?

La société SPHERE, prestataire au centre de tri de Villedieu-Les-Poêles-Rouffigny, a fait une demande d'indemnisation de 127 708 € à Coutances Mer et Bocage, c'est à dire à nous tous. D'autre part, à compter du 1er décembre 2025, la facturation de prestation de la SPHERE à la CMB passera de 281 €/tonne à 342 €/tonne, soit 61 € d'augmentation par tonne de déchets triés !

NE RELACHONS PAS NOS EFFORTS ! Des solutions existent :

- Acheter moins d'emballages quand on a le choix ;
- Acheter en vrac quand c'est possible ;
- Privilégier la cuisine maison aux plats préparés ;
- Jeter dans les sacs gris quand on a un doute.

OBJETS TOMBES DANS LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

Il a été décidé de facturer un forfait de 500 € à toute personne désirant récupérer un objet tombé accidentellement dans une colonne. Charge à la personne de remettre les déchets dans la colonne vidée à cette occasion.

INFORMATIONS ORDURES MENAGERES

Pour rappel, la Taxe sur les Ordures Ménagères (TEOM) n'a pas augmenté depuis 2022. Les augmentations constatées sont dues au relèvement de la base de calcul des propriétés bâties décidé par l'état, la valeur locative des biens immobiliers ayant augmenté.

L'interdiction d'enfouissement des ordures ménagères est maintenue pour 2030. C'est pourquoi une Unité de Valorisation Énergétique (UVE VALEDOM) sera construite sur le site de Cavigny. Elle permettra la récupération de l'énergie issue de l'incinération de 140 000 tonnes d'ordures ménagères, et sera raccordée au réseau de chaleur en projet à la ville de Saint-Lô. Le budget serait de l'ordre de 200 millions d'euros. Mais elle ne sera pas terminée pour 2030.

Sachant que 40 % des ordures ménagères sont des biodéchets, il est important de continuer à développer le compostage à domicile ou collectif.

DEPENSES ZONE CMB POUR LES DECHETS EN 2024 : 7 170 110 €.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
COUTANCES
MER ET BOCAGE

Imaginons ensemble
notre territoire de demain

» Contacts

- par mail plui@communaute-coutances.fr
- par téléphone 02 33 76 79 68

COUTANCES
MER ET BOCAGE

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
COUTANCES
MER ET BOCAGE

Imaginons ensemble notre territoire de demain

Contacts

- par mail plui@communaute-coutances.fr
- par téléphone 02 33 76 79 68

COUTANCES
MER ET BOCAGE

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
COUTANCES
MER ET BOCAGE

Imaginons ensemble
notre territoire de demain

» Contacts

- par mail plui@communaute-coutances.fr
- par téléphone 02 33 76 79 68

COUTANCES
MER ET BOCAGE

Comité des Fêtes et Loisirs de Gratot

Loisirs Créatifs :

Les loisirs créatifs ont repris début septembre. Comme auparavant l'activité a lieu un jeudi sur deux de 14 h 00 à 17 h 00 à la salle de convivialité. Outre les activités habituelles de cartonnage, de tricot, de broderie, pour ce premier trimestre, nous retiendrons un temps fort : un déplacement au salon du faire soi-même, arts et créations à Paris.

Notre projet de sortie a pu voir le jour grâce à des participantes extérieures à notre groupe qui ont répondu à notre appel pour compléter le bus. Merci à elles !

Mercredi 26 novembre, 36 personnes étaient donc présentes pour le départ avec les transports Lemare. Tout au long de la journée chacun a pu découvrir, se faire plaisir auprès des 65 exposants de ce salon C'était une première expérience. Nous sommes prêtes à la renouveler.

Et puis décembre est arrivé et avant de se quitter pour le dernier goûter partagé de l'année 2025, nous avons dégusté les délicieux gâteaux de Noël préparés par Marie-Claude.

Bon Noël et bonne Année 2026, et à très bientôt !
Les loisirs créatifs du CFLG / Tél. : 06/72/33/97/41

Repas de la fête communale du 6 juillet :

Cette année nous avons organisé un barbecue géant qui a rassemblé 250 convives : saucisses, gigot, frites, riz au lait en dessert ont été appréciés de tous. Nous renouvellerons ce type de rencontre cette année à la date du 12 JUILLET. Nous déplorons le choix de notre animateur qui ne nous a pas apporté satisfaction. Comme à l'habitude, afin de remercier l'activité des bénévoles, nous nous sommes retrouvés un samedi pour un tournoi de pétanque et un sympathique repas.

La saison s'est poursuivie avec la soirée Beaujolais. Il s'agit d'une soirée privée, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y participer.

La fête communale du 6 juillet 2025

La préparation des assiettes de charcuterie pour la soirée Beaujolais : agir avec méthode !

La salle de convivialité, quelques bouteilles de Beaujolais vides plus tard

Autres activités :

Activité GYM : 24 adhérents, cours assurés par l'association Siel bleu
Activité YOGA : 14 adhérents.

Si vous êtes intéressés par l'une de ces 2 activités, il reste quelques disponibilités contactez-nous au 06 30 84 37 86 pour la Gym, au 06 85 28 47 82 pour le yoga.

Club de la rencontre

Les activités du club offrent toujours la possibilité de se retrouver, tous les 15 jours, autour de différents jeux de société (belote, triomino, skyjo, scrabble...). Un goûter est servi en fin d'après-midi. Les activités reprennent en septembre et se terminent en juin avec un repas conviant tous les adhérents avant l'été.

Pour 2026, le club renouvelle sa proposition de divertissement à Saint-Sauveur-Villages. Ce spectacle, intitulé « Belles, Belles, Belles », programmé le 7 avril 2026, est proposé par la Société « Arc-en-Ciel », et reprendra des chansons des années 60, 70, 80. Il sera organisé comme le précédent, avec transport en voiture pour emmener nos aînés. Le club participera financièrement pour ses adhérents. Cependant, Il est ouvert à tous, n'hésitez pas à nous contacter.

L'année 2025 s'est terminée par un repas rassemblant tous nos adhérents à la salle des fêtes de Gratot. Le traiteur de La Ruche a assuré le repas, servi par des bénévoles. L'apéritif a été offert par la municipalité. Le tout dans la bonne humeur et la convivialité.

Tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus... n'hésitez pas à nous rejoindre !

Comité de jumelage Gratot – Étouvans

Le samedi 27 septembre, la soirée paëlla a rassemblé 131 convives, qui ont apprécié ce menu ainsi que la variété de desserts confectionnés par les membres du comité.

Comme à l'habitude, le Marché de Noël s'est déroulé fin novembre, les 29 et 30, avec la participation de plus de 50 exposants, dont plusieurs nouveaux. Ce rendez-vous rencontre chaque année un vif succès, tant par la demande croissante des exposants qui ont plaisir à y participer, que par les visiteurs qui y déambulent en nombre, à la rencontre du Père Noël, mais aussi de Mickey et Minnie. La Batucada Yakasambé, de Quettreville-sur-Sienne, a animé l'après-midi du dimanche devant une foule nombreuse.

Comme tous les ans, les produits de Franche-Comté ont été livrées le week-end des 20 et 21 décembre. Les commandes étaient encore très importantes cette année : 310 kgs de fromage, 49 jambons, 829 saucisses de Morteau et de Montbéliard, 103 filets mignons fumés, 7 Jésus de Morteau et 108 cartons de vin d'Alsace. Un grand MERCI à tous ceux qui ont passé commande et qui se sont sans aucun doute régalés !

Nos amis d'Etouvans sont repartis avec plus d'une tonne d'huîtres, mais aussi du saumon fumé, des rillettes et de la soupe de poisson.

Un échange fort apprécié de part et d'autre !

Les bénévoles du comité de jumelage

Le Père Noël, Mickey et Minnie accompagnés par la Batucada Yakasambé de Quettreville-sur-Sienne

Les exposants

Nadine et Gérard derrière le bar

Association des parents d'élèves du RPI Gratot - La Vendelée - Brainville – Servigny

L'année scolaire 2025-2026 a de nouveau débuté avec le traditionnel café de rentrée offert par l'APE aux parents et aux enseignants ! Nous avons également eu le plaisir d'accueillir une nouvelle enseignante pour la classe des MS-GS: Candice RIBOT

Suite à l'Assemblée générale qui s'est tenue le 17 septembre dernier, un nouveau bureau a été élu avec comme membres :

- Présidente : Pauline LEBEURRIER
- Vice-présidente : Alexandra LE ROUX
- Trésorière: Nathalie LECONTE
- Trésorière adjointe : Lucie SICILIAN
- Secrétaire: Yann ROUXEL

Pour cette nouvelle année scolaire 2025 – 2026, le projet principal de l'école consiste en des séances de modelage de céramique pour l'ensemble des élèves avec DEREVA STUDIO.

Les élèves auront également la chance de participer à des séances de Yoga avec la compagnie EKIMOZ , déjà intervenue en 2022.

Les classes de CE2-CM1-CM2 visiteront le château de Versailles et pour finir, les CP-CE1 bénéficieront d'interventions de l'association Avril durant les après-midis de classe en extérieur.

L'APE a lancé sa première action au mois d'octobre 2025 avec la vente de sacs isothermes personnalisés par les dessins des enfants.

Actions prévues pour l'année 2026 :

- La vente de cases à partir du mois de mars, l'organisation d'une chasse aux œufs ;
- La vente de sacs de plage au mois de mai ;
- La kermesse qui aura lieu le vendredi 12 juin 2026 à partir de 18h ;
- L'apéro boum pour clôturer l'année le 30 juin 2026 !!

Les élèves ont eu la visite surprise, le jeudi 18 décembre, du Père Noël qui a rendu visite à chaque classe pour distribuer un cadeau et un paquet de bonbons à chaque élève !

Un grand MERCI !!

- A toutes les familles pour leurs participations ;
- Aux mairies et aux comités des fêtes pour leur soutien ;
- Aux personnels de l'école pour leur entraide … et bien sûr ;
- A tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre cette association !

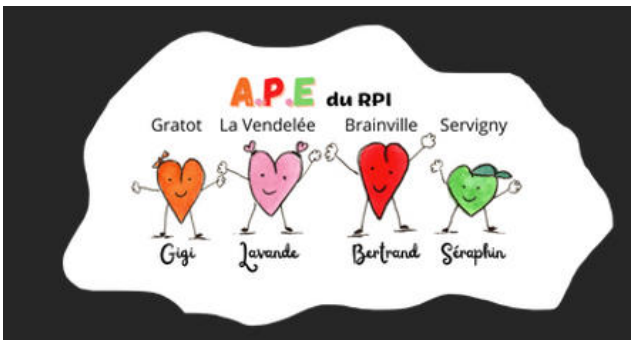

apegratot@hotmail.fr
APE du RPI de Gratot

Centre d'animation du château de Gratot : programme de l'été

ETE 2025

Après le beau succès des **ateliers pour enfants** durant les vacances de printemps et une nouvelle édition record de l'évènement **A propos de sculpture** *(8ème édition)*, le Château et les bénévoles de notre association ont eu le plaisir d'accueillir, pour les animations et expositions de l'été, un nombre de visiteurs plus important que l'année précédente à l'image de la bonne fréquentation touristique de la région.

Expositions ART CONTEMPORAIN

Tout l'été, les œuvres de **Gérald Kerguillec** *(peintures sur papier kraft et aquarelles)*, **Lys' dot** *(mandalas)*, **Jane Motin** *(peintures sur toile)*, **Pascale Legay** *(sculptures en fil de fer)* ont animé les murs des salles d'exposition ainsi que la pelouse et les bords de douves et ont enchanté le regard des visiteurs.

Danse contemporaine
par la Compagnie Jacky Auvray - 9 juillet

A corps perdu, présenté en après-midi, par six danseuses sur une chorégraphie de Jacky Auvray. Public bien au rendez-vous malgré une annonce tardive de cette représentation non incluse dans le programme initial pour l'été.

Thé Théâtre par la Compagnie du Graal - 24, 25, 26 juillet Compagnie du Graal - 24, 25, 26 juillet

Le Barbier de Séville**,** une adaptation vive et effervescente du texte de Beaumarchais, enrichi des airs les plus célèbres de Rossini. Belle réussite avec un nombre maximal de spectateurs atteint chaque soir et des appréciations très positives pour la qualité de la mise en scène et le jeu des acteurs.

A propos de jardin – 2 et 3 août

Les amoureux des plantes et des jardins restent bien fidèles au rendez-vous.
Avec 5 300 visiteurs et 61 exposants, une équipe de bénévoles toujours motivée et une météo favorable, cette 23ème édition a dépassé les scores des années précédentes.
L'attribution, tous les 50 visiteurs, d'un ticket d'or continue de donner droit à un lot offert par les exposants.

Les Journées européennes du patrimoine – 20 et 21 septembre

Journées portes ouvertes pendant tout le week-end avec accueil par les bénévoles et accès aux expositions d'artistes.
Très bon succès de « L'île au chauve », comédie de Richard Vitte interprétée par la compagnie Théâtre aux champs.
Deux représentations chaque après-midi, en intérieur, dans les communs Ouest.

SAISON 2026

L'Étude Diagnostic Patrimonial, demandée à l'Architecte des Monuments Historiques Monsieur Richard Duplat, est en cours de finalisation et sa présentation à la Direction Régionale des Actions Culturelles devrait pouvoir être faite au printemps 2026. Un programme de travaux pourra alors être élaboré.

Les bénévoles de notre Association formulent les vœux les plus chaleureux pour une année 2026 remplie de santé, joies, animations pour tous, et ont le plaisir d'annoncer les rendez-vous en cours de préparation :

- Ateliers enfants et Escape game, 13, 14, 16, 17 et 21, 22, 24, 25 avril les après-midis ;
- Spectacle Danse, troupe Féminin Plurielles, 1er et 2 mai en soirée, 3 mai en après-midi ;
- A propos de sculpture - 9ème édition, du jeudi 14 au dimanche 17 mai (10 h à 19 h) ;
- Barokentin, concert de musique baroque, dimanche 14 juin (17h) ;
- Le Château-Lyre, soirées contées avec accompagnement musical, 2 séances chaque mois de juin à septembre ;
- Expositions d'artistes – de début juillet au 20 septembre ;
- L'ensorcelée, adaptation cinématographique d'après Barbey d'Aurevilly, présentation au public dans le courant de l'été ;
- Duo Kalliwoda, concert, mardi 28 juillet (18 h 30) ;
- A propos de jardin - 24ème édition, samedi 2 et dimanche 3 août (10 h à 19 h)
- Journées européennes du patrimoine - samedi 19 et dimanche 20 septembre (10 h à 19 h)

Pour plus d'informations et suivre notre actualité **site : www.chateaugratot.com**
Tél 02 33 45 18 49 - @ChateauDeGratot

Association pour la Sauvegarde des Églises du Hommëel et de Gratot

L'association a organisé son repas habituel du 1er dimanche de septembre où 130 convives se sont régalées dans une bonne ambiance. Ce repas a été préparé par Caroline du Pont de la Roque.

Merci à toutes les personnes qui se dévouent pour ce repas, pour leur travail ou pour les dons qui permettent d'organiser la traditionnelle tombola.

En 2026 ce repas sera reconduit et vous pouvez déjà retenir la date du dimanche 6 septembre, le bénéfice permet d'effectuer des travaux dans nos églises.

Compte tenu des dons, bénéfices et surtout des subventions allouées à l'association, une réflexion a été menée afin de continuer à faire des travaux dans nos églises dont le plafond de l'église du Hommëel, la restauration des fonts baptismaux ou encore les murs intérieurs de l'église Notre Dame. Des devis seront sollicités avec la collaboration de Madame GALBRUN, conservatrice des monuments historiques.

Bonne Année 2026 à toutes et à tous, l'A.S.E.H.G.

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2026

Samedi 10 janvier – 10 h	Mairie	Vœux du maire – Salle de convivialité
Lundi 12 janvier - 20 h 30	CFLG	Assemblée générale – Salle mairie
Mardi 27 janvier – 20 h 30	Comité de jumelage	Assemblée générale – Salle mairie
Mardi 10 février	APE	Carnaval école après-midi
Dimanche 22 février	Anciens combattants	Repas
Dimanche 29 mars	Club de la rencontre	Repas
Dimanche 29 mars	APE	Chasse aux œufs au château
Du 18 au 25 avril	Centre d'Animation du Château de Gratot	Escape Game au château pour les enfants et les adultes
1er et 2 mai en soirée et 3 mai après-midi	Centre d'Animation du Château de Gratot	Spectacle de danse
Vendredi 8 mai	Anciens combattants	Commémoration à Ancteville
Dimanche 17 mai	Société de chasse	Salle de convivialité
Du 15 au 17 mai	Centre d'Animation du Château de Gratot	A propos de sculpture
Vendredi 12 juin	APE	Kermesse de l'école
Dimanche 14 juin – 17 h	Centre d'Animation du Château de Gratot	Musique baroque : Barokentin
Mardi 30 juin	APE	Apéro boum
Dimanche 12 juillet	CFLG	Fête communale
Samedi 1er et dimanche 2 août	Centre d'Animation du Château de Gratot	A propos de jardin – 24 ème édition
Dimanche 6 septembre	ASEFG	Repas
Samedi 19 et dimanche 20 septembre	Centre d'Animation du Château de Gratot	Journées Européennes du Patrimoine
Dimanche 4 octobre	Commune de Gratot	Repas des cheveux blancs Salle de convivialité
Samedi 10 octobre	CFLG	Repas des bénévoles Salle de convivialité
Mardi 11 novembre	Anciens combattants	Cérémonie à Agon-Coutainville
Dimanche 15 novembre	Paroisse de Coutances	Repas paroisse de Coutances à Gratot
Samedi 21 novembre	CFLG	Soirée Beaujolais Salle de convivialité
Samedi 28 et dimanche 29 novembre	Comité de jumelage	Marché de Noël Salle convivialité

Samedi 28 et dimanche 29 novembre	Église anglicane	Marché de Noël Le Homméel

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Nos artisans et nos commerçants !
Afin de faciliter vos démarches, voici la liste des artisans et commerçants installés sur la Commune de Gratot :

Franck AMANDA - Plaquiste *10, rue de l'Hôtel du Nord*	02 33 07 55 20
Apolline BEAUFILS Orthophoniste conventionnée *5, rue de la mairie*	07 44 41 04 06
Loïc BELHAIRE Métallerie ostréicole, chaudronnerie **« Multi-mer »** *12, route du Gros Frêne*	02 33 45 72 46 ou 06 98 68 19 72
Roland BURNEL - « SMP » 11, *route de l'Ermitage*	06 58 82 24 45 Burnelsmp50@gmail.com
Céline et Samuel CHANTELOUP Entreprise de Tuyauterie Industrielle Chanteloup (ETIC) 20, route de la Belle Croix	02 33 76 28 63 ou 07 82 28 89 11
Arnaud CLAISSE - Animateur sciences, nature et environnement 39 rue de l'Hôtel du nord	06 07 14 29 26
Entreprise CLEROT - Tous travaux agricoles, vidange fosse, tractopelle *11, route de l'Ermitage*	02 33 45 19 11
SARL DUPARD - Couverture Rte de la belle croix	09 67 24 46 41
François Échafaudages 50 **ZA Gratot**	02 31 79 05 66 ou 06 88 35 35 87
Géraldine Création - Couturière 1, rue de La Pitonnerie	02 33 07 40 87 ou 06 32 03 21 66
Vincent GODEFROY - Maçonnerie générale *12, rue de l'Hôtel du Nord*	02 33 07 26 66
Gilles GOUBERT (gérant) **Société Azur Contrôle et Technologie** Analyses, essais et inspections technique *84, rue d'Argouges*	06 12 63 82 73
Sylvie **HEBERT** et Lucile **DEBOUT** Le bistrot de la Soifferie 117, rue d'Argouges	02 14 15 61 60
Fabrice JAMET - Menuiserie, agencement *14, rue d'Argouges*	02 33 45 01 07
Emmanuel JOLY - Paysagiste 61, rue d'Argouges	06 78 43 88 84
Bruno JORET - Scierie / négoce de bois *6, route de l'Ermitage*	02 33 45 53 83

Kévin LECARDONNEL - Maçonnerie, rénovation, taille, façonnage et finissage de pierres *6, rue du Mesnil*	06 84 01 60 12
Frederic LECAPLAIN Fred Primeurs et Saveurs - Vente de fruits et légumes et produits régionaux aux particuliers *81, rue d'Argouges*	06 07 83 36 89
Alexandra LE ROUX Pédicure podologue DE *5, rue de la mairie*	02 33 07 82 24 06 61 07 98 93
Hubert MARIE - Couvreur *38, rue d'Argouges*	02 33 45 02 10 ou 06 09 13 90 79
Nicolas MARONI (gérant) - SMC Chaudronnerie 18 rue du Gros Frêne	02 33 45 98 47
EURL Ô vin bio - Vins biologiques & biodynamiques	**06 49 71 41 12**
« OZEN Entreprise » - Menuiseries extérieures *4, route de la Houguette*	02 33 45 05 23
Pascal et Lydie MALERBA - Patrick DAMIANO Le Tourne-Bride / Restaurateur, plats à emporter *85, rue d'Argouges*	02 33 45 11 00
Camille Vautier Sage-femme conventionnée *5, rue de la mairie*	06 07 88 86 84
Laurent VAUTIER - Conseiller indépendant en immobilier 4, rue d'Argouges	06 87 49 08 92

GITES ET CHAMBRES D'HOTES DE LA COMMUNE

Nom et prénom des propriétaires	Adresse gîte	Nombre de personnes et type de location		Numéro de téléphone des propriétaires
ARNAUD Philippe Chambre des bords de Siame	42 route du Moulin de Vesque	3	Chambre d'hôtes	**06 76 41 68 72**
DAVID Françoise gîte	70 route du Gros Frêne		Meublé de tourisme	**02 33 07 47 17**
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommëel)	43 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	**06.62.08.40.60**
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommëel)	43 route du Moulin de Vesque		5 chambres d'hôtes	**06.62.08.40.60**
DESDEVISES gîte	27 route de l'Ermitage		Meublé de tourisme	**02 33 46 22 45**
DUPREY Cécile	22 route du Gros Frêne	6	Meublé de tourisme	**07 87 12 56 43**
GUENO Marcel	5 route du Gros frêne		Meublé de tourisme	**02 33 47 76 92**
JULIENNE Lionel	51 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	**02 33 45 98 74**
LEBRUN René	4 route du Moulin nNeuf		Chambre d'hôtes	**02 33 45 08 09**
LESOUEF Sylvie	2 route du moulin neuf		Meublé de tourisme	**06.51.11.69.40**
PARIGOT-OUITRE Claudine gîte	17 rue de la Pitonnerie	2/3	Meublé de tourisme	**02 33 47 17 98**
SAS Paul DUVAUX	26 route de l'ermitage		3 chambres d'hôtes	**06.58.34.92.16**

VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Essentiel »	4	Meublé de tourisme 3*	**06.87.49.08.92**
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Éloquent »	6	Meublé de tourisme 3*	**06.87.49.08.92**
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Escapade »	6	Meublé de tourisme 3*	**06.87.49.08.92**
VOISIN Michel gîte	40 rue d'Argouges		Meublé de tourisme	**02 33 47 81 31**

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Devant l'augmentation du coût de production du bulletin municipal, la « commission bulletin » a décidé de ne plus publier les comptes-rendus des différents conseils municipaux. Elle économise ainsi une trentaine de pages, ce qui n'est pas négligeable dans le coût global facturé par la société OLG BURO. Le prix de la prestation a fortement augmenté suite à l'inflation relative au coût des matières premières. Pour autant dans un souci de transparence ces comptes-rendus restent accessibles de trois manières différentes :

- Sur le site de la Commune : www.Gratot ;
- Par un envoi par mail en s'adressant au secrétaire de mairie M. Nicolas Lesaulnier : mairie.gratot@orange.fr ;
- En passant en mairie pour retirer un ou des exemplaires papiers.

Nous espérons que cette démarche « économique » et « écologique » sera comprise par toutes et tous.

Depuis le dernier bulletin municipal de juillet 2025, il y a eu 3 séances du conseil municipal : le 04 septembre 2025 ; le 03 novembre 2025 ; le 08 décembre 2025.

La cérémonie du 11 novembre au cimetière du Hommëel

Les portes drapeaux en direction du cimetière de l'église Notre-Dame à Gratot

La cérémonie du 11 novembre au cimetière de l'église Notre-Dame à Gratot

Remise de médaille par M. le Maire de Gratot à M. Jean-Louis Favrais, en reconnaissance de sa participation à la guerre d'Algérie.

Travaux sur le lotissement des Marronniers

Le chantier de la MAM